



## DEVELOPPEMENT DE LA MONNAIE LOCALE « HEOL » A BREST



**Région Bretagne  
Pays de Brest (29)**

### **Bénéficiaire**

Association Heol

### **Partenaires**

- Direction régionale Bretagne de l'ADEME  
- Conseil départemental du Finistère  
- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Rennes Bretagne (CROUS)

### **Coût (HT)**

**Coût global : 28 k€**

### **Financement :**

- ADEME : 19,5 k€  
- Conseil départemental du Finistère : 3 000 €  
- CROUS : 1 500 €

### **Bilan en chiffres (2016)**

- 57 500 Heols en circulation  
Adhérents utilisateurs de la monnaie :  
- 1 015 particuliers  
- 102 structures

### **Date de lancement**

2009

## Pourquoi agir

Monnaie Locale Complémentaire (MLC) du Pays de Brest, « Heol » est un outil au service de l'économie sociale et solidaire. L'Heol développe des relations entre les acteurs du territoire (commerces, entreprises, associations, etc.) et les citoyens, afin de redonner du sens à leurs échanges et soutenir une économie locale plus respectueuse de l'humain et de son environnement. Le projet a été lancé en 2009 par l'Adess pays de Brest et les premiers billets ont commencé à circuler en 2012. L'association Heol a ensuite été créée en 2015 pour répondre aux exigences de la nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS), qui précise que les monnaies doivent être portées par une structure de l'ESS (par exemple une association) dont cela doit être l'unique objet. 4 objectifs principaux ont ainsi été identifiés :

- **fidéliser les clients d'un réseau d'acteurs solidaires et responsables ;**
- **reconnaître et valoriser les structures ayant des pratiques responsables et éthiques ;**
- **accompagner de nouvelles structures vers une économie privilégiant les circuits courts et respectueuses de l'environnement ;**
- **renouer avec la fonction initiale de la monnaie, celle de l'échange dans une économie réelle, en la retirant des marchés financiers et des mécanismes spéculatifs.**

Pour l'association, l'enjeu est de faire utiliser la monnaie Heol au-delà des personnes déjà convaincues par une production et une consommation responsables. Il s'agit ainsi de toucher des publics non avertis pour qu'ils l'utilisent dans leurs achats quotidiens via les comités d'entreprise, les centres sociaux, les facultés. En parallèle, il convient de développer le nombre de structures concernées en les accompagnant dans une démarche de circuit court et de pratiques éthiques et éco-responsables. Enfin, la visibilité des Heol doit être améliorée par une présence accrue sur des événements et la création du village éphémère Heol, vitrine des structures adhérentes permettant leur inter-connaissance.

Convaincue que ce type de monnaie locale complémentaire contribue au développement d'une consommation et d'une production responsables, la Direction régionale Bretagne de l'ADEME a soutenu l'action de l'association Heol en apportant une aide financière permettant d'une part de construire des outils de communication et d'autre part de soutenir le fonctionnement du projet.

## Présentation et résultats

Les particuliers et organismes adhérents convertissent des euros en Heol sur la base d'une exacte parité : 1€ = 1 Heol. Concrètement, les euros sont déposés sur un fonds de garantie ouvert par l'association auprès de la Banque Nef/Crédit coopératif. Celle-ci va les réinvestir sur le territoire dans des projets d'économie sociale et solidaire. En contrepartie des dépôts, l'association donne des Heol sous la forme de billets de 1,2, 5, 10 et 20 unités dotés d'un hologramme pour éviter les contrefaçons.

Les Heol sont utilisés par les adhérents pour acheter des biens et des services locaux auprès des membres d'un réseau composé d'entreprises, d'associations, de commerçants, d'arti-sans ou encore d'agriculteurs. Les structures ne peuvent pas appartenir au secteur de la grande distribution et s'engagent sur un certain nombre de valeurs et de modes de fonctionnement en signant une Charte qui valorise les productions locales et bio-logiques, le commerce équitable, le respect de l'humain, la culture.

Le dispositif est piloté par une gouvernance démocratique, un comité d'animation qui rassemble des représentants des utilisateurs et des structures adhérentes. Il est mis en œuvre par une équipe permanente composée d'une salariée et d'un contrat en service civique, avec le soutien actif de bénévoles.

Fin 2016, 57 000 Heol étaient en circulation. 1 015 particuliers et 102 structures l'utilisaient, pour un chiffre d'affaires annuel de 110 000 Heol.

## Facteurs de reproductibilité

Le nombre de monnaies locales en France progresse chaque année. Elles se caractérisent souvent par des objectifs communs : éducation populaire, promotion de l'économie sociale et solidaire, développement des circuits courts, etc. Certaines intègrent également un volet environnemental ou écologique spécifique. Leur succès dépend à la fois de la motivation des initiateurs du projet, de l'existence d'un tissu économique favorable et du soutien des collectivités locales.

L'ADEME a consacré une récente [étude aux monnaies complémentaires environnementales](#). Après un état des lieux sur la diversité de ces monnaies, l'étude a étudié les impacts de 4 monnaies complémentaires (le Sol-Violette, Ecosyst'M, Compte CO2, Eco-mileage). On peut constater que les impacts environnementaux de ces monnaies restent difficiles à mesurer (en l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation), et quand il est possible de les quantifier, les effets sont de faible ampleur (compte tenu du caractère récent des monnaies et de leur petite taille).

“

*Heol participe réellement au changement de nos comportements et de nos pratiques en matière environnementale. Nous avons organisé des temps d'échanges et des discussions avec les adhérents, et l'on constate que l'utilisation de la monnaie locale amène des pistes nouvelles de réflexion et encourage les modifications comportementales car les publics se sentent considérés. Nous suivons aussi les structures pour savoir si Heol est un levier de transition écologique et les aidons à mettre en place un système d'auto-évaluation.*

”

**Mme Mona Houssais, animatrice Heol**

## Focus

L'association a réalisé une étude auprès des utilisateurs afin de vérifier si l'usage des Heol constituait un levier de transition écologique. 42% des particuliers ont ainsi répondu que la monnaie locale contribuait à modifier leurs modes de consommation :

- 67% ont changé leurs achats alimentaires ;
- 14% ont acheté des objets recyclés ;
- 9% ont amélioré leur tri des déchets ;
- 6% ont modifié leur mode de déplacement ;
- 3% ont pratiqué le partage d'équipements.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Les sites internet de l'ADEME  
[www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/](http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/)
- Le site de la Direction régionale Bretagne de l'ADEME  
[www.bretagne.ademe.fr](http://www.bretagne.ademe.fr)
- Les sites de l'association Heol  
[www.heol.infini.fr](http://www.heol.infini.fr)  
[www.facebook.com/monnaieheol/](https://www.facebook.com/monnaieheol/)

### **CONTACTS**

- Association Heol  
Tél : 07 69 49 98 13  
[bonjour@heol.infini.fr](mailto:bonjour@heol.infini.fr)
- Direction régionale Bretagne de l'ADEME  
Tél : 02 99 85 87 08  
[ademe.bretagne@ademe.fr](mailto:ademe.bretagne@ademe.fr)



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Référence ADEME : DD 26 / Septembre 2017

